

Bundesgericht

Tribunal fédéral

Tribunale federale

Tribunal federal



Dossier: 221.21_2026

DOCID: 14705193

Politique de protection des données du Tribunal fédéral suisse

1. Préambule

Le Tribunal fédéral suisse (ci-après: Tribunal fédéral) s'engage à protéger la personnalité des utilisatrices et des utilisateurs de son site internet (www.bger.ch) conformément à la loi fédérale du 25 septembre 2020 sur la protection des données (LPD; RS 235.1).

2. Champ d'application

Les présentes dispositions s'appliquent à tout traitement de données personnelles effectué via le site internet www.bger.ch, dans le cadre des activités administratives du Tribunal fédéral au sens des art. 25 ss de la loi fédérale du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral (LTF; RS 173.110), à l'exclusion des traitements de données effectués dans le cadre de son activité juridictionnelle. Elles visent à informer les personnes concernées sur les traitements de données personnelles effectués par le biais de son site internet, conformément à l'art. 19 LPD. Les sites de tiers auxquels renvoie le site internet du Tribunal fédéral et les sites gérés par des tiers pour le compte du Tribunal fédéral sont soumis à leur propre politique de protection des données et à leurs propres conditions d'utilisation.

Nous insistons sur le fait que les procédures judiciaires, les demandes d'accès relatives aux archives et les demandes d'accès à des documents officiels obéissent aux dispositions légales topiques applicables. Nous vous remercions de vous y référer le cas échéant. Par ailleurs, il ne sera donné aucun conseil juridique d'ordre général au public.

3. Responsable du traitement

Le responsable du traitement, au sens de l'art. 5 let. j LPD, est le Tribunal fédéral, représenté par sa Commission administrative conformément à l'art. 17 al. 4 LTF.

Tribunal fédéral suisse

Commission administrative

Avenue du Tribunal-Fédéral 29

1000 Lausanne 14

Courriel: direktion@bger.ch

4. Préposé/conseiller à la protection des données

Le préposé/conseiller à la protection des données du Tribunal fédéral, au sens de l'art. 10 al. 1 LPD, de l'art. 25 de l'ordonnance du 31 août 2022 sur la protection des données (OPDo; RS 235.11) et de l'art. 64a du règlement du 20 novembre 2006 du Tribunal fédéral (RTF; RS 173.110.131), se tient à votre disposition pour les questions relatives à la protection de vos données personnelles.

Tribunal fédéral suisse

Préposé/conseiller à la protection des données
Avenue du Tribunal-Fédéral 29
1000 Lausanne 14
Courriel: direktion@bger.ch

La compétence du préposé/conseiller à la protection des données du Tribunal fédéral est limitée aux questions relatives à la protection des données personnelles dans le cadre des activités administratives du Tribunal fédéral au sens des art. 25 ss LTF. Il ne fournira aucune information sur des procédures judiciaires en cours ni de conseils juridiques généraux.

5. Base légale du traitement – généralités

Lorsque le Tribunal fédéral effectue des traitements de données personnelles dans le cadre de ses activités administratives, il se fonde sur les art. 25 ss LTF, qui concrétisent son autonomie administrative.

Lorsque vous communiquez des données personnelles de manière autonome et volontaire au Tribunal fédéral, en le contactant par courriel, par le biais d'un formulaire en ligne ou par la souscription d'un abonnement à une infolettre, le traitement de données est fondé sur votre consentement au sens de l'art. 34 al. 4 let. b LPD.

6. Traitements des données personnelles

6.1 Données collectées automatiquement

Lors de l'utilisation du site internet du Tribunal fédéral, certaines données sont enregistrées automatiquement dans les fichiers de journalisation du serveur :

- adresse IP
- date et heure de l'accès
- pages consultées
- type, version et langue du navigateur
- système d'exploitation
- site internet précédemment visité (le cas échéant)

Ces informations sont collectées à des fins de sécurité, de statistiques, d'amélioration du site et de détection des abus. Elles ne sont pas transmises à des tiers ni consolidées avec d'autres bases de données. Elles sont effacées au plus tard après 30 jours.

6.2. Cookies

Le site internet du Tribunal fédéral utilise uniquement des cookies temporaires (cookies de session), indispensables pour l'affichage et le fonctionnement général du site internet. Ces cookies sont effacés de manière automatique lorsque vous quittez le site internet. Le site internet du Tribunal fédéral n'utilise aucun cookie de suivi du comportement de l'internaute.

6.3 Formulaires et communications électroniques

Formulaires

Lorsque vous contactez le Tribunal fédéral par courriel ou via un formulaire disponible sur le site internet, les données que vous fournissez (par exemple, votre nom, votre adresse courriel, l'objet de la demande et le contenu du message) sont enregistrées afin de traiter votre demande. Elles ne sont traitées dans aucun autre but. Ces données

peuvent être conservées pour des raisons de traçabilité ou en vertu d'une obligation légale. Elles sont ensuite supprimées, au plus tard à l'expiration du délai légal de conservation. Ce traitement de données personnelles se fonde sur votre consentement au sens de l'art. 34 al. 4 let. b LPD.

Infolettres (newsletters) et communiqués de presse

Le Tribunal fédéral propose plusieurs abonnements : communiqués de presse, délibérations publiques, liste des publications de la bibliothèque et modifications du site internet. Pour vous abonner à ces infolettres, votre adresse courriel est obligatoire. Ce traitement de données personnelles se fonde sur votre consentement au sens de l'art. 34 al. 4 let. b LPD. Vous pouvez en tout temps et librement ajouter ou supprimer des abonnements grâce aux liens dédiés sur la page "[Newsletter](#)".

Communication électronique

Il est possible de soumettre au Tribunal fédéral des [recours](#) et d'autres communications faites dans le cadre d'une procédure sous forme électronique et munis d'une signature électronique qualifiée au sens de la loi du 18 mars 2016 sur la signature électronique (SCSE; RS 943.03). En dehors de toute procédure judiciaire en cours, certaines demandes doivent également être munies d'une signature électronique au sens de la SCSE. Pour plus d'informations sur ce mode de communication, veuillez consulter la page du site internet qui lui est consacrée: [suite](#)

7. Transmission à des tiers

Le Tribunal fédéral ne communique vos données personnelles à des tiers que si une base légale le prévoit ou si cela est nécessaire pour l'accomplissement d'une tâche légale, ou encore si vous y avez expressément consenti, conformément à l'art. 36 LPD. Nous attirons votre attention sur le fait qu'un traitement de données personnelles peut être confié à un tiers pour autant qu'un contrat le prévoit et que les conditions légales et de sécurité soient remplies, conformément à l'art. 9 LPD.

8. Durée de conservation

Les données sont conservées aussi longtemps que nécessaire à la réalisation des finalités poursuivies ou selon les délais prévus par la loi.

9. Mesures de sécurité et infrastructure

Le Tribunal fédéral met en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la sécurité, la disponibilité et l'intégrité de son site internet et des données personnelles traitées par le biais de ce dernier. Elles aspirent à empêcher tout traitement non autorisé, perte, destruction ou altération des données personnelles, d'origine malveillante ou accidentelle.

10. Vos droits

La LPD prévoit plusieurs droits que la personne concernée peut exercer auprès du responsable du traitement. En cas d'exercice de l'un des droits énumérés ci-dessous, le Tribunal fédéral procédera d'office à la vérification des conditions légales. *Conformément à l'art. 2 al. 3 LPD, nous attirons votre attention sur le fait que ces droits ne peuvent être exercés dans le cadre d'une procédure judiciaire en cours.*

- Droit d'accès (art. 25 LPD)

Vous avez le droit de nous demander si nous traitons des données personnelles vous concernant et, cas échéant, de vous accorder un accès à ces dernières.

Sont réservés les restrictions et le refus d'accorder l'accès prévus aux art. 26 ss LPD. Nous vous remercions de joindre à votre requête une copie d'un document d'identité valable afin de vérifier votre identité, conformément à l'art. 16 al. 5 OPDo.

- Droits de rectification ou d'effacement des données personnelles et de limitation du traitement (art. 41 LPD)

Vous avez le droit d'exiger la rectification de données personnelles inexactes, leur effacement ou leur destruction, conformément à l'art. 41 al. 2 let. a LPD. Sont réservées les restrictions prévues à l'art. 41 al. 3 LPD.

- Droit d'opposition (art. 37 LPD)

Vous pouvez vous opposer à ce que le Tribunal fédéral communique des données personnelles, si vous rendez vraisemblable un intérêt digne de protection. Toutefois, cette opposition sera sans effet si le Tribunal fédéral est juridiquement tenu de communiquer les données personnelles ou si le défaut de communication de ces données personnelles est de nature à compromettre l'accomplissement de ses tâches.

- Droit de révocation du consentement

Le consentement que vous avez donné au Tribunal fédéral pour qu'il puisse traiter vos données personnelles, au sens de l'art. 34 al. 4 let. b LPD, peut être révoqué en tout temps. Dans un tel cas, la licéité et la légalité du traitement des données personnelles, durant la période de validité du consentement, n'en sont pas affectées.

Pour exercer vos droits, veuillez contacter le Tribunal fédéral à l'aide des coordonnées mentionnées aux chapitres 3 et 4 ci-dessus.

11. Services externes et outils intégrés

Le site internet du Tribunal fédéral peut contenir des intégrations de services externes (p. ex. visionneuses de documents, lecteurs vidéo). Ces services peuvent collecter des données personnelles selon leur propre politique de protection des données. Le Tribunal fédéral veille à limiter ces intégrations aux seuls outils nécessaires à l'information du public.

12. Modification de la politique de protection des données

Le Tribunal fédéral peut modifier cette politique de protection des données à tout moment. La version en vigueur est celle publiée sur son site internet.

13 février 2026